



Mutuelle refus prise en charge et demande de remboursement

Par Ming

Bonjour,

J avais une portabilité de ma mutuelle jusqu'à au 01 février 2026.

J ai fait une demande de lunette de vue auprès d un opticien le 14 janvier. Cet opticien a reçu la prise en charge de la mutuelle le 14 janvier 2026.

Ayant contracté le covid je ne suis allé chercher mes lunettes que le 06 février. J ai payé le reste à charge le 14 janvier

La mutuelle me demande de rembourser la prise en charge sous prétexte que l opticien n a facturé que début février.

L'opticien m affirme que c est la date de prise en charge qui compte. Je me retrouve aujourd'hui avec un huissier qui veut recouvrer 400 euros

Merci pour votre aide